

A l'étude.

10.—Son Honneur le Maire attire l'attention du Bureau sur le fait que la place du Marché à foin est encombré de pierres.

Résolu: De donner instructions à l'Ingénieur en Chef de voir immédiatement à donner les ordres nécessaires pour faire nettoyer ladite Place.

11.—Attendu qu'une somme de \$30,000 a été mise de côté par le Conseil à sa dernière séance, en date du 8 mai courant, pour la construction et l'aménagement d'un bain public dans le quartier Ste-Anne, ledit bain à être érigé sur une partie de la Place connue et désignée sous le nom du Marché à foin, ladite construction devant avoir front sur la rue Duke, il est

Résolu: De donner instructions à l'architecte Piché de faire des plans, devis et spécifications pour la construction dudit bain, les estimés devant comprendre le bain et ses accessoires, tuyaux de service d'eau et d'égouts de la Cité reliés au bain, chambre des bouilloires complètement à l'épreuve du feu, système de douches avec appareil de chauffage et système de chauffage général, trottoir en face de la bâtisse, éclairage à l'électricité, et garnitures en fer galvanisé et non en fer peinturé, etc., enfin un système de bain complet, et de faire rapport dans le plus bref délai possible au Bureau.

12.—Soumis un rapport de l'Avocat en chef "re" cheque accepté de The International Gully Co., pour remplacer une hypothèque de \$600.00 consentie envers la ci-devant municipalité de St-Louis.

Résolu: Defaire rapport au Conseil, recommandant d'accepter tel chèque accepté au lieu de l'hypothèque ci-dessus mentionnée.

13.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef concernant un protêt de M. R Stanley Bagg, au sujet des travaux d'égout sur la rue Sherbrooke.

Résolu: De référer au Département en Loi pour ce que de droit.

Ajournement.

L. N. SENEÇAL,
Secrétaire.

* * *

Compte rendu de l'assemblée du 9 Mai 1911, p. m.

Les mêmes présents.

1.—Le Surintendant des Parcs fait rapport au sujet des arbres qui doivent être enlevés sur le Chemin de la Côte des Neiges, dans la partie élargie, déclarant qu'aucun de ces arbres puisse être conservé, Il suggère qu'ils soient tous abattus et que lorsque les travaux d'élargissement auront été complétés, une nouvelle rangée d'arbres soit plantée.

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef, avec prière de voir le plus tôt possible aux travaux à faire sur le Chemin de la Côte des Neiges.

2.—Le Bureau prend de nouveau en considération le rapport de l'Inspecteur des bâtiments, concernant la requête de M. Elzéar Hébert, pour permis d'ériger une manufacture pour la préparation du bois sur la rue Préfontaine, quartier Hochelaga.

L'Inspecteur des Bâtiments présent au Bureau à une assemblée précédente ayant déclaré qu'il ne peut accorder tel permis pour les raisons énumérées à son rapport, vu les requêtes en faveur et à l'encontre de l'octroi de tel permis, il est

Résolu: D'informer le requérant M. Hébert d'avoir à se conformer à la demande de l'Inspecteur des Bâtiments, savoir, de construire sa manufacture avec des murs en brique, s'il désire que le permis lui soit octroyé.

3.—L'Inspecteur des Bâtiments recommande que permis soit accordé à The Northern Electric and Manufacturing Co., d'ériger un entrepôt temporaire en tôle galvanisée sur bâtis en bois, sur le lot No. du cad. 1204 du quartier Ste-Anne, rue Notre Dame Ouest, entre Guy et Richmond. Vu la recommandation de l'Ingénieur en Chef, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil en conséquence.

4.—Le Surintendant de l'Aqueduc recommande, avec l'approbation de l'Ingénieur en Chef, que les crédits né-

Under consideration.

10.—His Worship the Mayor called the attention of the Board to the fact that the Hay Market was obstructed with stones.

Resolved: That the Chief Engineer be instructed to see that the necessary orders be given at once to have the said place cleaned.

11.—Whereas a sum of \$30,000 has been set aside by Council, at its last meeting, dated the 8th May instant, for the erection and equipment of a public bath in St. Ann's Ward, said bath to be erected on a certain square known and designated under the name of Hay Market, said building to front on Duke street, it was

Resolved: That instructions be given to Mr. Piché, architect, to prepare plans and specifications for the erection of said bath, the estimates to include the bath and accessories; the City's water pipes and sewers to be connected with the bath, the boiler room to be completely fire-proof, system of shower bath, with heating apparatus and a general heating system, sidewalk opposite the building electric lighting and fixtures made of galvanized and not painted iron, etc., in a word, a complete bathing system, and report to the Board within the shortest possible delay.

12.—Submitted a report from the City Attorney, "re" accepted cheque of the International Gully Co., to replace a mortgage of \$600 in favor of the former municipality of St. Louis.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the said cheque be accepted to replace the above mentioned mortgage.

31.—Submitted a report from the Chief Engineer anent a protest from Mr. R. Stanley Bagg, in connection with the construction of the sewer in Sherbrooke street.

Referred to the Law Department.

Adjourned.

L. N. SENEÇAL,
Secretary.

* * *

Report of meeting held the 9th May 1911, p. m.

Present: The same members as above.

1.—The Superintendent of Parks reported on the trees which are to be removed from Côte des Neiges Road, in the widened portion thereof, stating that none of said trees could be preserved. He suggested that they all be felled, and, that, when the widening of said road is completed, a new row of trees be planted.

Resolved: That the same be referred to the Chief Engineer with instructions that the works on Côte des Neiges Road are proceeded with, without delay.

2.—The Board again considered the report of the Building Inspector anent the application of Mr. Elzéar Hébert, for a permit to erect a manufacture to prepare wood, on Prefontaine street, Hochelaga ward.

The Building Inspector, who attended the previous meeting, stated that he could not grant such permit for the reasons mentioned in his report.

After considering both the petitions for and against the granting of said permit, it was

Resolved: That the petitioner, Mr. Hébert, be informed that he must comply with the Building Inspector's orders, to wit, that his manufacture must be built with brick walls if he desires to obtain the building permit.

3.—The Building Inspector recommended that the Northern Electric and Manufacturing Co. be granted permission to erect a temporary warehouse made of galvanized iron on a wooden frame, on lot cad. No. 1204, St. Ann's ward, Notre-Dame Street West, between Guy and Richmond.

In view of the recommendation of the Chief Engineer, it was

Resolved: That a report be made to Council accordingly.

4.—The Superintendent of the Water-Works recommended, with the Chief Engineer's approval, that the neces-